Communiqué de presse
Paris le 19 novembre 2021

Réforme du courtage : PLANÈTE CSCA, l'APIC et le GCAB créent une association professionnelle d'autorégulation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du courtage d'assurances au 1er avril 2022, nos trois organisations professionnelles s'associent pour remplir conjointement les missions dévolues à l'autorégulation au sein d'une structure commune, fédérant l'ensemble du courtage pour agir aux côtés des professionnels.

Conscientes des enjeux pour l'ensemble des 40.000 professionnels entrant dans le champ de la réforme du courtage, PLANETE CSCA, l'APIC et le GCAB ont décidé d'unir leurs forces et de mutualiser leurs moyens au service d'une vision commune, avec quatre objectifs principaux :

- Couvrir toutes les familles concernées par la nouvelle réglementation et proposer une association qui fédère l'ensemble du courtage,
- Atteindre une taille critique pour optimiser les coûts, bénéficier d'économies d'échelle et proposer ainsi une cotisation d'adhésion la plus basse possible,
- Maximiser le professionnalisme dans les sujets traités par la future association, en la dotant de moyens suffisants pour son bon fonctionnement.
- Simplifier et fluidifier au maximum cette nouvelle démarche règlementaire des intermédiaires concernés.

Dans l'attente de la parution des textes d'application de la loi et de l'obtention de l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la gouvernance de cette association professionnelle est en cours d'élaboration.

Ses fondateurs sont mobilisés pour la doter des ressources nécessaires afin d'assurer la qualité de ses prestations, garantir son impartialité totale et son absence de lien direct avec une activité commerciale et prévenir ainsi tout conflit d'intérêts dans sa gestion.

Cette association accompagnera les professionnels avec la plus grande proximité et pédagogie pour les informer de l'avancement de la mise en place de la réforme et préparer au mieux son application opérationnelle. Cela concerne les nouveaux entrants dans la profession dès le 1er avril 2022, et les professionnels déjà établis fin 2022.

Bertrand de Surmont, Président de PLANÈTE CSCA : « Notre syndicat représente et défend les intérêts des courtiers d'assurances avec une attention toute particulière portée aux cabinets de proximité qui représentent plus de 80% de nos 2 300 adhérents. Ces derniers sont concernés au premier plan par la réforme, et nous nous devions de franchir cette nouvelle étape dans leur vie règlementaire, à leurs côtés, dans un contexte économique qui reste difficile. Nous avons souhaité nous associer à l'APIC et au GCAB, avec lesquels nous partageons une vision commune des objectifs

à atteindre et un ADN commun dans l'accompagnement professionnel de tous ceux qui en auront besoin. »

Bruno Rouleau, Président de l'APIC : *«* Nous sommes très satisfaits de la création de cette association aux côtés de Planète CSCA et du GCAB. Nous faisons ainsi de cette obligation légale une force qui va nous permettre d'accroitre notre représentativité sur le marché et de peser davantage auprès des services publics, des autorités de régulation et de l'ensemble de notre environnement. Nous allons aussi pouvoir véritablement accompagner nos adhérents dans leur conformité et dans l'évolution de leurs métiers avec toutes les compétences réunies au sein d'une même association, et ce, en mutualisant aussi les coûts, ce qui est préoccupant, notamment pour les nombreux indépendants présents au sein de notre association. *»*

Julien Fillaud, Président du GCAB : « Le Groupement des Comparateurs en Assurance et Banque partage la même vision que l'APIC et PLANETE CSCA. Créer une association en commun est un moyen de représenter au mieux nos adhérents dans la mise en œuvre de cette réforme. C'est aussi une occasion de représenter les spécificités des entreprises de la tech dans cette réforme qui les concernera directement. »

A propos de PLANETE CSCA

PLANETE CSCA est le seul syndicat représentatif du courtage d'assurances en France. Avec plus de 2 300 adhérents représentant les trois quarts du chiffre d'affaires et les deux tiers des collaborateurs du secteur, PLANETE CSCA s'appuie sur ses 9 collèges régionaux et de proximité et ses 6 collèges catégoriels pour fédérer toutes les typologies de cabinets de courtage en France.
Pour en savoir plus : www.planetecsca.fr

Contact presse
Céline MESLIER - cmeslier@planetecsca.fr – 07 68 64 42 96

A propos de l'APIC

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, CAFPI, Meilleurtaux.com, Empruntis.com et AB Courtage.
L'APIC réunit aujourd'hui toute la diversité des métiers d'IOBSP, grandes et petites enseignes, dans les domaines du crédit immobilier, du prêt à la consommation, du regroupement de crédit, du financement professionnel et de l'assurance emprunteur. Sept commissions (Banque, Assurance, Crédit Professionnel, Regroupement de crédits, Textes, Digital et Communication) composées d'IOBSP adhérents de l'APIC, participent aux travaux de l'association.
Elle représente, au travers de ses adhérents qu'elle accompagne dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles, plus de 60 % du courtage en crédits en France.
Après avoir participé à la rédaction de la loi du 22 octobre 2010 réglementant le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), l'APIC est devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes et œuvre à garantir l'équilibre et la sécurité entre la relation commerciale avec les clients et leur protection en tant que consommateurs.
Les conditions d'accès de la profession, réglementées en France depuis 2013, et harmonisées au sein de l'Union Européenne depuis 2016, ont permis d'inscrire définitivement les métiers représentés par l'APIC dans le circuit de la distribution bancaire et de faire de ses acteurs les nouveaux « tiers de confiance » des emprunteurs.

Contact presse
Agence GALIVEL - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

A propos du GCAB

Le Groupement des Comparateurs en Assurance et Banque (GCAB) est une association professionnelle créée en 2015 qui fédère les acteurs digitaux de la comparaison de produits financiers, assurance, crédit, placements, comptes et services bancaires. Il est l'interlocuteur représentatif de la profession, tant vis-à-vis des autres acteurs de la banque et de l'assurance que des pouvoirs publics, et rassemble les leaders du secteur.
Pour en savoir plus : gcab-groupe.fr

Contact presse
Isaure MERCIER **-** imercier@gcab-groupe.fr - 01 84 17 66 28